

Bonjour,

Nous sommes des résidents du Faubourg Contrecœur, plus précisément des maisons semi-détachées de la rue Duchesneau. Depuis plusieurs années, nous sommes en pourparlers avec notre arrondissement pour permettre la modification du règlement interdisant les abris Tempo au Faubourg. A plusieurs reprises, nous avons rencontré M. Ménard ainsi que son second M. Celszi pour faire part de notre mécontentement concernant cette interdiction qui empêche tout résident désirant se servir de son garage et de son entrée de façon sécuritaire étant donné la pente abrupte de nos entrées.

Les discussions allaient bon train et nos deux élus étaient favorable à l'idée de modifier ce règlement pour permettre l'installation des abris temporaires. Par contre, récemment nous avons appris que le Comité Jaques Viger allait s'opposer à ce changement qui selon lui, brisera " l'harmonie " du Faubourg Contrecœur. Nous avons donc, moi-même et M. Jean-Yves Roy, entrepris de sonder des résidents concernés par le sujet afin de démontrer qu'une très grande majorité d'entre eux est favorable à ces abris.

Voici donc le document signé par ces résidents.

Faute de temps (parce que nous avons une vie de famille aussi !!), nous n'avons pas pu sonder tout le Faubourg mais contenu du résultat de la pétition, nous pouvons facilement extrapoler la même opinion à l'ensemble des maisons semi-détachées du Faubourg Contrecœur.

Merci

Bien à vous

Olivier Soleimani

Résident du Faubourg Contrecœur



1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556
ocpm.qc.ca

Montréal, le 6 octobre 2017

Lors de la présentation verbale de Monsieur Olivier Soleimani, celui-ci a déposé une pétition tel que libellée ci-dessous, de 36 signataires.

Pour éviter la diffusion de renseignement confidentiel, la liste des signataires de la pétition n'est pas reproduite dans ce document. Toutefois cette pétition est disponible pour consultation au bureau de l'Office de consultation publique de Montréal, situé au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 à Montréal.

Gilles Vézina

Attaché de documentation et de recherche
Office de consultation publique de Montréal
Tél. : (514) 872-8510
Courriel : documentation@ocpm.qc.ca

PÉTITION POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'URBANISME DU FAUBOURG CONTRECOEUR

Nous sommes des résidents de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, plus spécifiquement du Faubourg Contrecoeur. Nous sommes des propriétaires des maisons semi-détachées construites par Habitations Laurendeau. Nous sommes très fiers d'avoir trouvé un milieu de vie urbain qui répond aux attentes des jeunes familles.

Nous apprécions le fait que des règlements d'urbanisme aient été mis en place spécifiquement pour le Faubourg afin de protéger et conserver cette identité qui le distingue. Il reste encore plusieurs mois, voir quelques années avant la fin des travaux, mais nous sentons déjà la personnalité unique de notre quartier.

Nous aimerions toutefois souligner les conséquences d'un point mentionné dans le plan d'urbanisme du Faubourg Contrecoeur qui interdit l'utilisation d'un abri d'auto temporaire, communément appelé abri Tempo, durant la période hivernale. Nous ne sommes pas des adeptes de ce genre d'abris et ce n'est qu'après avoir vécu un hiver dans le quartier que cette idée a fait surface.

Bien que l'esthétique d'un abri d'auto temporaire puisse soulever des questions dans un quartier comme le Faubourg Contrecoeur, nous soumettons que les points suivants sont également à pris en compte :

- **(SÉCURITÉ DES PIÉTONS)** *L'entrée pour la voiture est en pente descendante. Durant la période hivernale, lorsque l'on sort du garage et qu'on ne roule pas assez vite, l'auto tend à glisser à cause de la glace qui se forme sur l'asphalte. Pour parer à ce phénomène, les gens accélèrent lors de la sortie de l'entrée et cela cause des dangers aux piétons utilisant les trottoirs. Un jour ou l'autre, un enfant ou un adulte sera frappé par une voiture.*
- **(VIE DE QUARTIER)** *Compte-tenu de la pente descendante de l'entrée, nous laissons nos voitures garées dans la rue lors de chutes de neige afin de ne pas y rester pris. Il y aura, à terme, trop de véhicules pour la capacité de stationnement des rues avoisinantes et cela ne fera qu'amplifier le problème. De plus, les voitures laissées sur la voie publique lors de chutes de neige nuisent aux travaux de déneigement.*
- **(ENVIRONNEMENT)** *Le fait que notre entrée soit en pente négative nous oblige à utiliser beaucoup de sel afin d'éviter la formation de glace. Comme on le sait, ce sel se déversera éventuellement dans le système d'aqueduc de la ville, causant des tords à l'environnement.*

Lorsque qu'on se promène dans les rues avoisinantes du Faubourg Contrecoeur, nous constatons une utilisation importante de ce genre d'abri.

Nous croyons fermement que pour les raisons mentionnées ci-haut, le règlement d'urbanisme du Faubourg Contrecoeur devrait être modifié et permettre l'utilisation d'abris d'auto temporaire.